

<https://www.haute-garonne.fr/routes-travaux-en-cours-et-deviations>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

Routes : travaux en cours et déviations

Rubric

Aménagement

Tag 1

Transport

Tag 3

Déplacement

Publié le 12 février 2020

Reading time

Reading time : 19 minutes

Illustration Image



Arrêté temporaire

Arrêté temporaire n°464/25 - Circulation provisoire route départementale n°20 - VERFEIL

ARRÊTÉ TEMPORAIRE réglementant provisoirement la circulation sur le route départementale n°20 sur le territoire de la commune de VERFEIL.

??L'article 3 de l'arrêté n°356/25 du 4 juillet 2025 est modifié selon les termes suivants :

« Article 3 :

Durant la période des travaux :

La circulation des POIDS LOURDS supérieurs à 3,5t sera conseillée par les itinéraires suivants tels que résultant de la concertation menée par les services de l'Etat :

- **Sens Toulouse - Castres** : itinéraire via l'A68 - RN88 - D612.
- **Sens Castres - Toulouse** : Route de Puylaurens ; RD112.

Les poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes de desserte locale (sur justificatif de livraison), les engins agricoles, les véhicules de services (transport de voyageurs, direction des Routes, services techniques ...) sont seuls autorisés à emprunter la déviation de la route de Puylaurens - RD 112 dans le sens Toulouse - Castres et ce conformément à l'arrêté n°58/25 du 29/08/2025 de la commune de VERFEIL.

La circulation des VEHICULES LEGERS sera conseillée par les itinéraires suivants :

- **Sens VERFEIL - CASTRES** : RD 112 ; route de Puylaurens
- **Sens CASTRES -VERFEIL**: Route de Puylaurens; RD112

conformément au plan joint en annexe (**téléchargez le document ci-contre**).

.PDF / 655 ko

A69 - De?viation de Verfeil - Arre?te? modificatif tampon CL

.PDF / 655 ko

[Télécharger](#)

Fin de chantier

Mise au gabarit de la RD 74 et sécurisation des modes doux Communes de Lagardelle sur Lèze et Le Vernet

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de recalibrage de chaussées et à la sécurisation des modes doux sur la **RD 74** sur les communes de **Lagardellesur-Lèze** et **Le Vernet**.

Les travaux débuteront dès le 28 avril 2025 pour une période de 15 mois.

Pendant toute la durée des travaux **la circulation sera interdite sur la RD 74 depuis l'intersection de la RD 820 jusqu'au carrefour avec le « chemin des Cassagnous de Maurens » à Lagardelle-sur-Lèze.**

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux véhicules de transport en commun, aux secours et aux riverains dont la circulation sera régulée par des alternats de feux.

Deux itinéraires de déviation seront mis en place comme suit :

- **Depuis Toulouse** : par la RD 820, la RD 4 et la RD 12.

- **Depuis Auterive** : par la RD 820, la RD 12 C et la RD 12.

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée.

Cette opération d'un montant total de 2 880 000€ TTC, est financée en partie par le Conseil départemental pour un montant de 1 980 000€ HT, la commune de Lagardelle sur Lèze pour un montant 228 000€ HT et la commune du Vernet pour un montant

192 000€ HT.

Le service Études et Travaux Nord de la Direction des Routes se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 05 34 33 49 71.

Chantiers en cours avec déviations

Travaux de rénovation de la couche de roulement sur la RD 622B Commune de Villefranche de Lauragais

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de réfection de la couche de roulement, sur la RD 622B « Avenue Borde Blanche », sur le territoire de la commune de Villefranche de Lauragais.

Ce chantier va se dérouler du 6 au 10 juillet 2026 inclus.

Pendant toute la durée des travaux, **la circulation sera interdite de 21h à 6h, dans les deux sens, sur la section de la RD 622B comprise entre la RD 622 « Avenue François Mitterrand » et la RD 622A.**

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

- **Dans le sens Gardouch vers l'Autoroute A61** : Depuis le giratoire de la RD 622 « Route de Gardouch », suivre l' « Avenue François Mitterrand », la RD 813 « Route de Toulouse », jusqu'à son intersection avec le « Chemin de Salazar » et la RD 622A , puis longer la RD 622A jusqu'au giratoire de l'entrée d'autoroute.
- **Dans le sens Autoroute A61 vers Gardouch** : A partir du giratoire de la sortie de d'autoroute, emprunter la RD 662A jusqu'au croisement de la RD 813 et du « Chemin de Salazar », poursuivre sur la RD 813 « Route de Toulouse », la RD 622E « Avenue de la Fontasse » et la RD 622 « Avenue François Mitterrand ».

Les accès à la Zone commerciale « Borde Blanche » et des riverains seront maintenus.

Un arrêté de circulation spécifique couvrira bien évidemment l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 233 000 euros, et en assure également la maîtrise d'œuvre, par l'intermédiaire de son Secteur routier de Villefranche-de-Lauragais (Tél : 05 62 18 83 50), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

.pdf / 909 ko

De?viation RD622b

.pdf / 909 ko

[Télécharger](#)

Travaux de rénovation de la couche de roulement sur la RD 35 « Avenues de Mazères et de Cintegabelle » Commune de Calmont

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement sur la RD 35, sur le territoire de la commune de Calmont.

Le chantier se déroulera du **6 au 10 juillet 2026 inclus**.

Pendant toute la durée des travaux, qui s'effectueront entre 8h00 et 16h30, la circulation sera interdite sur la RD35 « Avenue de Mazères », « Avenue de Cintegabelle » ainsi qu'au « Hameau de la Croix de Puel » selon le phasage des travaux.

Phase 1 du 6 au 8 Juillet : sur la RD 35 « Avenue de Mazères » depuis l'école jusqu'au « Domaine des Oiseaux ».

Phase 2 du 8 au 10 Juillet : sur la RD35 « Avenue de Cintegabelle » depuis la fin de l'agglomération de Calmont jusqu'au croisement de la Croix de Puel.

Pendant toute la durée des travaux, un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit pour l'ensemble des véhicules :

- **Par le Nord : Depuis Nailloux/Calmont :** suivre la RD 11 en direction de l'A66/ Saverdun / Pamiers, pour rejoindre Mazères ou Cintegabelle.
- **Par le Sud : Depuis Pamiers (09) :** par la RD 820 en direction de Mazères et la RD 29A en direction de Calmont qui deviendra la RD11 en Haute-Garonne.
- **Par l'Ouest : Depuis Toulouse :** Au rond-point de la gare de Cintegabelle, sur la RD 820, suivre la direction de Saverdun, puis emprunter la RD 14 en direction de Mazères (09).
Pour rejoindre Calmont : poursuivre par la RD 29A (09), qui devient la RD 11(31).
Pour rejoindre Mazères (09) : continuer sur la RD 14 en direction de Mazères.
- **Par l'Est :**
Depuis Mazères : Emprunter la RD 624 « Avenue de Pamiers » en direction de Saverdun / A66, puis rejoindre la RD 14.
Pour rejoindre Calmont : Suivre la RD 29A en direction de Calmont, puis poursuivre sur la RD 11 (31).
Pour rejoindre Cintegabelle : Emprunter la RD 14, puis la RD 820.

Durant la phase 2, du 8 au 10 juillet, un itinéraire de déviation spécifique pour les riverains de Calmont, Calmont-Gilis et Picarrou sera mis en place :

- **Dans le sens Calmont vers Calmont-Gilis, Picarrou ou Cintegabelle :** par la « Voie Communale 102 » ou le « Chemin de la Nougasse », puis la « Voie Communale 12 » de Peyret à Arténac jusqu'au croisement de la RD 35e et RD 514 (limite des départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège), puis la RD 35e « Route de Saverdun » en direction de Picarrou ou Cintegabelle.
- **Dans le sens Calmont-Gilis, Picarrou et Cintegabelle vers Calmont :** En venant de la RD 35e « Avenue Jacques Pic » ou « Route de Gilis » ou du « Hameau de Gilis », suivre la « Route de Saverdun » jusqu'au croisement avec la RD 514 (limite des Départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège), la « Voie communale 12 » de Peyret à Arténac.

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section de la zone de travaux entre 8h00 et 16h30. **Néanmoins, l'accès des riverains sera maintenu.**

Le Conseil Départemental qui finance entièrement ces travaux pour un montant de 200 000 euros en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son Secteur Routier d'Auterive (Tel : 05.61.50.61.36), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

.pdf / 897 ko

De?viation travaux BB giratoire Netto RD627

.pdf / 897 ko

[Télécharger](#)

.pdf / 2.4 mo

Plan de déviation RD 35

.pdf / 2.4 mo

[Télécharger](#)

Travaux de rénovation de la couche de roulement sur la RD 632 « Route de Lombez » - Commune de Plaisance du Touch

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des **travaux de rénovation de la couche de roulement sur la RD 632, sur le territoire de la commune de Plaisance-du-Touch.**

Ce chantier va se dérouler de nuit du 15 au 23 juin 2026 inclus.

Pendant toute la durée des travaux, qui s'effectueront entre 21h00 et 6h00, la circulation sera interdite sur la RD 632 « Route de Lombez », sur le territoire des communes de Plaisance-du-Touch et Fonsorbes.

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

- **Dans le sens Fonsorbes direction Plaisance :** par la RD 82 « Route de Brago », la « Rue des Landes » puis la RD 82B « Rue de la Hille ».

- **Dans le sens Plaisance direction Fonsorbes :** par la RD 82B « Rue de la Hille » et la RD 82 « Route de Brago », et la « Rue des Landes ».

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section concernée. Néanmoins, l'accès des riverains sera maintenu.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 464 000 euros, et en assure également la maîtrise d'œuvre, par l'intermédiaire de son secteur routier de Muret (Tél : 05 61 72 84 30), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

.pdf / 304 ko

plan de déviation RD632

.pdf / 304 ko

[Télécharger](#)

.pdf / 1.2 mo

Déviations travaux BB RD626B Carbonne

.pdf / 1.2 mo

[Télécharger](#)

Travaux de rénovation de la couche de roulement sur la RD 18 « Route de la Saune » _ Commune de Maureville

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des **travaux de rénovation de la couche de roulement, sur la RD 18**, sur le **territoire de la commune de Maureville**.

Ce chantier va se dérouler du 8 au 12 juin 2026 inclus.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite de 8h à 17h sur la RD 18 « Route de la Saune », dans les deux sens, entre les intersections avec la RD 38 « Route de Bordeneuve » et la RD11 « Route de Caraman » à Caragoudes.

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

- **Dans le sens Toulouse vers Revel :** par la RD 38 « Routes de Bordeneuve puis d'En Bincou » et de la RD 11 « Route de Caraman » à Caragoudes.

- **Dans le sens Revel vers Toulouse :** par la RD 11 « Route de Caraman » à Caragoudes, puis la RD 38 « Routes de Bordeneuve et d'En Bincou ».

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée des travaux.

Un arrêté de circulation spécifique couvrira bien évidemment l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 238 000 euros, et en assure également la maîtrise d'œuvre, par l'intermédiaire de son Secteur routier de Villefranche-de-Lauragais (Tél : 05 62 18 83 50), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

.pdf / 1.4 mo

Plan de déviation

.pdf / 1.4 mo

[Télécharger](#)
.pdf / 1.7 mo

Plan de de?viation RD24

.pdf / 1.7 mo
[Télécharger](#)

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 25 du PR 24+367 AU PR 27+522 Communes de LATRAPE - CANENS - CASTAGNAC

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, sur la RD 25, sur les communes de Latrape, Canens et Castagnac.

Le chantier durera 4 jours et se déroulera durant la période comprise entre le 1er juin et le 1er juillet 2026 inclus (suivant les conditions météorologiques).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 8h00 et 17h00, la circulation sur la RD 25 sera interdite et réglementée comme suit :

- Dans le sens Rieux-Volvestre vers Castagnac : - par la RD 25, RD 40J, RD40 RD 73, RD 25, voie communale « Menregue » puis RD 25J

- Dans le sens Castagnac vers Rieux-Volvestre: - par la RD 25J, voie communale « Menregue », RD 25, RD 73, RD 40 RD 40J puis RD 25.

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 55 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Montesquieu (Tel : 05.61.90.80.05), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

.pdf / 1.5 mo

RD35-Plan de de?viation

.pdf / 1.5 mo
[Télécharger](#)

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 25 du PR 22+256 AU PR 24+367 Communes de BAX et LATRAPE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, **sur la RD 25, sur les communes de Bax et Latrape.**

Le chantier durera 4 jours et se déroulera durant la période comprise entre le 1er juin et le 1er juillet 2026 inclus (suivant les conditions météorologiques).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 8h00 et 17h00, la circulation sur la RD 25 sera interdite et réglementée comme suit :

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

- Dans le sens Rieux-Volvestre vers Castagnac : - par la RD 40 et RD 40J

- Dans le sens Castagnac vers Rieux-Volvestre : - par la RD 40J et RD 40

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 35 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Montesquieu (Tel : 05.61.90.80.05), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

.pdf / 1.1 mo

Déviations travaux ESU RD25 BAX

.pdf / 1.1 mo

[Télécharger](#)

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 627 (PR 39+570 au PR 40+526) Commune de Carbonne

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, sur la RD 627, Route de l'Arize, sur la commune de Carbonne. (du giratoire de Netto jusqu'au giratoire du Pradet).

Le chantier se déroulera de nuit du lundi 1er juin au vendredi 5 juin 2026 (4 nuits).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 20h00 et 6h00, la circulation sur la RD 627 sera interdite et réglementée comme suit :

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

- Dans le sens Carbonne vers A64 : par la RD 627, RD 626B, RD 73E, RD 73C et Chemin de l'industrie
- Dans le sens A64 vers Carbonne : par le Chemin de l'industrie, RD 73C, RD 73E RD 626B et RD627

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 193 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Montesquieu (Tel : 05.61.90.80.05), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

.pdf / 850 ko

Déviations travaux BB RD627

.pdf / 850 ko

[Télécharger](#)

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 626 du PR 27+290 AU PR 27+415 Commune de MASSABRAC

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, sur la RD 626, sur la commune de Massabrac.

Le chantier durera 1 jour et se déroulera durant la période comprise entre le 1er juin et le 1er juillet 2026 inclus (suivant les conditions météorologiques).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 8h00 et 17h00, la circulation sera perturbée sur la RD 626 et réglementée comme suit :

- mise en place d'une circulation alternée manuelle au vu de la faible distance des travaux.

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 7000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Montesquieu (Tel : 05.61.90.80.05), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 40 du PR 14+450 au PR 19+074 Communes de MONTESQUIEU-VOLVESTRE et BAX

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, sur la RD 40, sur les communes de Montesquieu-Volvestre et Bax.

Le chantier durera 4 jours et se déroulera durant la période comprise entre le 1er juin et le 1er juillet 2026 inclus (suivant les conditions météorologiques).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 8h00 et 17h00, la circulation sur la RD 40 sera interdite et réglementée comme suit :

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

- Dans le sens Montesquieu-Volvestre vers Bax : par la RD 40B, RD 40G, RD 40C, RD74, RD 25 puis RD 40C

- Dans le sens Bax vers Montesquieu-Volvestre : par la RD 40C, RD 25, RD74, RD 40C, RD 40G puis RD 40B

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 75 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Montesquieu (Tel : 05.61.90.80.05), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

.pdf / 1.2 mo

Deviation EVD RD40 Montesquieu

.pdf / 1.2 mo

[Télécharger](#)

Travaux de maintenance du pont suspendu sur la RD 22 Commune de Buzet-sur-Tarn

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des **travaux de maintenance sur le pont suspendu sur la RD 22 sur le territoire de la commune de Buzet.**

Le chantier se déroulera **du 1er au 23 juin 2026 inclus.**

Le pont sera **ouvert à la circulation des véhicules du 1er au 7 juin**, puis sera **fermé à la circulation des véhicules du 8 au 19 juin 2026**. Le pont restera ouvert à la circulation des piétons et cyclistes pendant toute la durée des travaux.

Afin de faciliter le déplacement des riverains, une déviation sera mise en place.

- **Depuis la rive droite :** Prendre la RD 22 vers Bessières, puis traverser le Tarn à Bessières sur le pont suspendu via la RD 32e, reprendre la RD 630 en direction de Buzet-sur-Tarn et la RD22 jusqu'au pont suspendu de Buzet-sur-Tarn.
- **Depuis la rive gauche :** Sortir de Buzet par la RD 22 jusqu'à la RD 630 en direction de Bessières, puis à Bessières traverser le Tarn sur le pont suspendu via la RD 32e, reprendre la RD 22 en direction de Buzet jusqu'au pont suspendu.

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section de la zone de travaux.

Le Conseil Départemental qui finance entièrement ces travaux pour **un montant de 70 000€** en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son Service des Ouvrages d'Art (Tel : 05.34.33.17.00), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer toute information utile.

.pdf / 2.3 mo

Plan de déviation

.pdf / 2.3 mo

[Télécharger](#)

Pont de Mirepoix-sur-Tarn

Suite à l'effondrement tragique du pont le 19 novembre 2019, le Conseil départemental avait rapidement décidé de procéder à la reconstruction d'un nouvel ouvrage au même endroit. Les travaux du futur pont devaient **démarrer en 2025**, après la fin des études et des travaux préparatoires, pour **s'achever en 2026**. Le projet de reconstruction du pont et de l'ensemble des aménagements complémentaires programmés représente un budget de 11,3 M€ pour le Département.

Pour + d'infos consultez le dossier d'avancement ci-dessous :

Nodes

[Reconstruction du pont de Mirepoix](#)

En attendant sa reconstruction, des déviations ont été mises en place pour franchir le Tarn entre Mirepoix-sur-Tarn et Bessières, par le pont de Layrac, sur la RD15 :

- Depuis Mirepoix-sur-Tarn, passer par les RD22 et RD15.
- Depuis Bessières, passer par la RD630



Ponts sur la Pique et le Lys, à Bagnères-de-Luchon

Depuis le mois de juillet 2019 des travaux ont été engagés autour des ponts de Ravi, sur la RD 46.

Le 30 novembre 2022, un convoi exceptionnel hors gabarit a franchi les deux ponts de Ravi, afin de se rendre sur le plateau de Superbagnères, au lieu d'emprunter le pont provisoire, réservé au chantier de la Crémaillère express, aménagé spécialement par le Conseil départemental. Les passages successifs d'une grue de 90 tonnes et d'un semi-remorque de 55 tonnes sur des ponts limités à 19 tonnes, ont endommagé les deux structures. Après expertise, le Conseil départemental a réouvert la RD 46 entre Bagnères-de-Luchon et le plateau de Superbagnères aux véhicules légers.

La circulation sur les deux ponts de Ravi reste en alternat et sera dorénavant **strictement limitée à 3,5 tonnes (hauteur maximale : 2m25)**.

Afin d'assurer le strict respect de limitation de tonnage, les services du Département ont procédé à l'installation de portiques de gabarit routier fixes à l'entrée et à la sortie des ponts, limités en hauteur à 2m25. Les deux ouvrages font l'objet d'une surveillance constante et renforcée par les services du Département.

.pdf / 169 ko

Arrêté Ponts de Ravi

.pdf / 169 ko

[Télécharger](#)

.pdf / 155 ko

Piste de chantiers Ponts de ravi

.pdf / 155 ko

[Télécharger](#)

Dès le 2 mai, les travaux de déviation de la RD 46 ont redémarré pour une **livraison programmée aux vacances scolaires de décembre 2023**. Cet aménagement prévoit la création d'un nouvel itinéraire vers la vallée du Lys et le plateau de Superbagnères, comprenant la construction d'un nouvel ouvrage d'art sur la Pique non limité en tonnage, en remplacement des deux ponts de Ravi en état de vétusté.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sur l'actuelle RD 46 et les ponts de Ravi reste **limitée aux véhicules légers**.

Pour la nécessité des travaux, la circulation pourra être interrompue ponctuellement sur une durée inférieure à 12h sur les RD 125 et RD 46.

La réalisation de cette déviation permettra de faciliter et de sécuriser l'accès au plateau de Superbagnères pour les véhicules.

Elle représente un investissement de 11 M€ pour le Conseil départemental qui en assure la maîtrise d'œuvre.

Pour plus d'infos, contacter la Direction des Routes : [05 62 00 25 30](tel:0562002530)



Campagne de fauchage

Nodes

Plus de travaux...

Cliquez sur les panneaux « travaux » ci-dessous ou saisissez une adresse pour trouver les chantiers ou incidents à proximité.

[Ouvrir la carte en plein écran](#)